Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 027-212704779-20240912-DL42_2024-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **12 septembre 2024 à 19h00** - Date de convocation : **6 septembre 2024**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir Mme ANDRIEUX), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à Mme DESCHAMPS)

SEINE EN PARTAGE Adhésion – DL 42/2024

L'association La Seine en Partage et ses Affluents, association des communes riveraines de la Vallée de la Seine, sollicite la commune pour le règlement de son adhésion annuelle.

Après échanges, le Conseil municipal émet un avis défavorable à la décision d'adhérer à l'association.

Vote :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27 (Eure)